

MAISON DES MINES DU KIVU

M.M.Ki ASBL

N°12 avenue de la Cathédrale, commune d'Ibanda, Bukavu,
RDC.

Tél : + 243 997 218268, + 243 994 541 218

E- Mail : maisonmineskivu@gmail.com



**CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVILE
DU SUD-KIVU AU PROJET DE RAPPORT
ITIE-RDC EXERCICE 2013.**

Période : 26 juin 2015

Plan du travail

1. Introduction
- I. Méthodologie
- II. Résultats
- III. Recommandations.
- IV. Annexe :
 - Liste des participants

I. INTRODUCTION

En date du 26 juin 2015 les acteurs de la société civile du Sud Kivu les plus activement engagés dans le processus de transparence et de la bonne gouvernance du secteur minier ont pris part à un atelier d'analyse du projet de rapport ITIE-RDC Exercice 2013 facilité par la MMKi (Maison des Mines du Kivu). Cet atelier s'est tenu à Bukavu dans la salle de réunion du bureau de Coordination de la société civile du Sud Kivu.

La présente analyse du projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013 par les acteurs de la société civile vise d'une part l'éclaircissement, avant sa publication, de certaines données contenues dans le présent projet de rapport au regard de l'exigence 6 de la nouvelle norme ITIE qui exige que le rapport ITIE doit être compréhensible jugées n'est pas être compréhensible et d'autre part apprécier le niveau de prise en compte de recommandations formulées par les acteurs de la société civile du Sud Kivu en mars 2015.

L'analyse approfondie du projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013 a permis à ces acteurs d'identifier des nouveaux défis auxquels le processus de transparence continue à faire face en RDC. Des constats négatifs ont été identifiés comme des entorses au processus. Des pistes de solutions ont été traduites en recommandations adressées au groupe multipartite (GMP) et à l'administrateur indépendant avant la publication du rapport final ITIE-RDC 2013.

II. METHODOLOGIE UTILISEE

Réunis en atelier, les acteurs de la Société Civile du Sud-Kivu ont combiné diverses techniques apprises lors des séances d'analyse précédentes pour scruter les informations contenues dans le projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013.

L'analyse du projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013 a été réalisée en comparaison avec les données du cadrage 2013 ainsi que les données publiée dans le rapport ITIE-RDC 2012. L'aperçu général de ces deux documents a permis d'apprécier la qualité des informations contextuelles déclarées dans le projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013 et ainsi évaluer le niveau de prise en compte des recommandations formulées par la Société Civile du Sud-Kivu en mars 2015.

L'analyse documentaire des rapports ITIE-RDC 2012 et du cadrage 2013 ainsi que la lecture des recommandations contenues dans le document de contribution de la société civile en mars 2015 a facilité les échanges et débats en brainstormings sur la situation du secteur minier dans la Province du Sud-Kivu. Les recommandations liées aux problèmes observés dans cette contrée de l'Est de la RDC ont été présentées en plénière en vue de la validation.

III. APERCU GLOBAL DU PROJET DE RAPPORT ITIE-RDC **EXERCICE 2013**

3.1. Présentation des problèmes saillants identifiés

Au regard du temps imparti pour analyser le présent projet de rapport et la date d'envoi des contributions, les acteurs de la Société civile réunis en atelier d'analyse ont passé au crible d'une manière orientée vers certaines données publiées dans le projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013. Sans ignorer les grands progrès réalisés grâce aux efforts considérables déployés par les parties prenantes pour se conformer à la nouvelle norme ITIE 2013, les acteurs de la Société Civile ont identifié certains obstacles au processus de transparence en cours en RDC.

Les acteurs de la Société Civile du Sud-Kivu ont préféré, comme à l'accoutumé pour mieux appréhender l'ampleur de ces obstacles, interpréter les données contenues dans le projet de rapport ITIE-RDC exercice 2013 en portant un regard sur la situation du secteur minier dans la province du Sud Kivu en particulier et dans l'ancien Kivu en général. Parmi les éléments susceptibles de porter atteinte au processus de transparence en RDC, les acteurs de la Société du Sud-Kivu ont identifié problèmes principaux ci-dessous :

- Il y a 15 entreprises du secteur qui n'ont pas envoyé leurs formulaire de déclaration FD, 9 ont donné une explication et 6 sont sans motif dont 2 du Kivu Namoya Mining sarl et Banro Congo Mining ;
- Le cadrage du rapport ITIE 2013 avait pris en compte certains paiements effectués dans le secteur artisanal du Sud Kivu et du Nord Kivu (voir annexe 10 du cadrage) mais le projet de rapport ITIE-RDC 2013 n'a plus fait allusion à ces paiements ;
- Aucune entreprise du Sud Kivu n'a effectué des dépenses sociales et pourtant les deux filiales de Banro : Twangiza et Namoya mining sarl sont en phase de production ;

- Le projet de rapport renvoie encore l'inclusion du secteur artisanal dans le rapport ITIE pour les années postérieures ;

3.2. Analyse des problèmes

Les problèmes susmentionnés ont été analysés au regard de la Norme ITIE, aux données publiées dans le rapport et aux recommandations formulées en mars 2015.

4.2.1 Absence d'envoi de Formulaire de déclaration (FD)

Deux filiales de la société Banro Corporation (Banro Congo Mining et Namoya Mining sarl) en phase de production qui ont toujours effectué des déclarations dans des rapports précédents n'ont pas envoyé leurs formulaires de déclaration sans motif. (P. 25 projet de rapport). Cette situation de non envoi de formulaire de déclaration par ces six entreprises ne permet pas d'avoir la fiabilité des données comme l'exigé la nouvelle norme ITIE à son exigence 5.3.c. En outre, elle ne facilite pas à l'Administrateur Indépendante la tâche de concilier les données par rapport aux différents paiements de ces entreprises.

4.2.2 Non pris en compte des paiements infranationaux effectués dans le secteur minier artisanal et du Sud-Kivu

Le cadrage du rapport ITIE-RDC 2013 à l'annexe 10 page 35 avait fait ressortir les déclarations des paiements infranationaux effectués dans le secteur minier artisanal du Sud Kivu. Dans le projet de rapport ITIE-RDC 2013 on ne fait plus mention de ces déclarations voir même donné une explication sur l'affectation de ces paiements infranationaux. La nouvelle norme ITIE à son exigence 4.2(d) exige au Groupe multipartite de déterminer si les paiements directs (dans le périmètre des flux financiers et économiques convenus) des entreprises aux entités de l'État infranationales sont significatifs. Si tel est le cas, le Groupe Multipartite est tenu de prendre des dispositions pour incorporer et réconcilier dans le rapport ITIE les paiements d'entreprises aux entités de l'État infranationales. Dans l'annexe 10 du cadrage 2013, la société civile du Sud Kivu avaient constaté que les paiements infranationaux dans le secteur minier artisanaux s'élèvent à 103.949.033, 09 USD (Dollars Américains). Les exigences 3.7 et 3.3 de la nouvelle norme ITIE aborde aussi dans le même sens.

4.2.2 Dépenses sociales

Les acteurs de la Société Civile constatent avec regret qu'aucune de 4 filiales de Banro Corporation à savoir Twangiza Mininig sarl, Kamituga Mining sarl et Lugushwa Mining sarl et Namoya Mining sarl n'a effectué les dépenses sociales dans le projet du rapport ITIE 2013.

Par ailleurs, le groupe d'acteurs de la Société Civile du Sud-Kivu, tient à rappeler que certaines entreprises minières, telle que Banro Resources Corporation ainsi que ses 4 filiales disposent des clauses sociales dans leur convention (Banro, Avenant 2, 13 Juillet 2010 : Article 6, al 1) les obligeant à effectuer à titre obligatoire des paiements en faveur des communautés locales¹. Il n'est donc pas normal de voir qu'en 2013 plusieurs entreprises y compris celles du Sud-Kivu n'aient déclaré aucun paiement effectué dans le cadre d'investissement social au profit des communautés locales.

Le groupe souhaite que l'Etat s'assure que le Code Minier est pleinement respecté par les entreprises extractives et qu'il mette en place des mécanismes coercitifs pour réduire le déséquilibre qui persiste entre le revenu sur le secteur extractif et les paiements sociaux.

4.2.3 Inclusion du secteur minier artisanal

Les acteurs de la société civile du Sud Kivu constate une fois de plus que malgré les paiements infranationaux réalisés par le secteur minier artisanal et qui s'élèvent à 103.949.033,033 USD (voir annexe 10 de cadrage du rapport ITIE 2013 ; le projet de rapport ITIE 2013 n'inclut toujours pas les informations sur le secteur artisanal. Seulement les explications données dans le rapport ITIE-RDC 2012 sont encore reprises dans le présent projet de rapport. Cependant, la nouvelle norme ITIE à son exigence 4.2 (d) exige au Groupe multipartite de déterminer si les paiements directs (dans le périmètre des flux financiers et économiques convenus) des entreprises aux entités de l'État infranationales sont significatifs. Si tel est le cas, le Groupe Multipartite est tenu de prendre des dispositions pour incorporer et réconcilier dans le rapport ITIE les paiements d'entreprises aux entités de l'État infranationales.

¹ Banro Resources Corporation s'est engagé à l'art 6, al 1 de l'avenant n°2 à la convention du 13 février 1997 de payer pour le compte de ses quatre filiales, 4% sur le chiffre de son bénéfice à titre annuel.

V. RECOMMANDATIONS

Après lecture et analyse des différents rapports le groupe des acteurs de la société civile recommande ce qui suit en vue d'améliorer la qualité du projet de rapport 2013 :

- Elargir d'avantage le cadrage du rapport ITIE-RDC sur tout le secteur minier artisanal en RD Congo ;
- Préciser le terminus ad quem de l'étude de cadrage permettant de circonscrire le secteur artisanal et faire des propositions concrètes au groupe multipartite ;
- Intégrer prendre en compte les ZEA (Zones d'exploitation artisanale) du Sud Kivu instituées par des arrêtés ministériel ;
- Exiger des explications aux six entreprises n'ayant pas envoyé leur FD sans motif afin de permettre une fiabilisation des données et leurs exhaustivités ;
- Exiger aux entreprises la déclaration des paiements sociaux réalisés ;

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM - POST NOM	ORGANISATION	NUMERO DE CONTACT
1.	LEONCE LUMVI	OGP	0997740869
2.	BABWINE MARLINE	BEST	0853643459
3.	ANNA KETU	ACADHOSHA	0854736692
4.	DIDIER BIMULE	RIO/ECC	0999785810
5.	FRANCK OMALI	APRODEPED	0997768685
6.	KARL MANGENDO	APRODEPED	0972445277
7.	KYEMBWA TONY	JUSTICE POUR TOUS	0812697270
8.	LUCIEN BAHIMBA	MMKi	0997218268
9.	FRANCESCO CIRHUZA	CRESA	0853533559
10.	PATRICE LWABAGUMA	IGE ASBL	0977843609
11.	PATIENCE LAINI	JUSTICE POUR TOUS	0993181986
12.	M'MIGABO KABASHA CLAUDINE	GAM	0990996219
13.	SAFANTO BULONGO	MAX IMPACT	0998666992
14.	PABLO MUKE	JUSTICE TRANSITIONNELLE	0997767450
15.	DECARTES MPONGE	PRSEIDENT SOCIETE CIVILE SUD-KIVU	0990565062
16.	VENDICIEN RUBONEKA	CHERCHEUR MMKI	0997790210